

**Assemblée générale**

Distr. générale
26 août 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Conseil économique et social**Prix des Nations Unies en matière de population pour 2002****Note du Secrétaire général****

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population sur le Prix des Nations Unies en matière de population (voir annexe), créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/201 du 17 décembre 1981. Ce rapport qui couvre l'année 2002, a été établi conformément à la décision 1982/112 du Conseil économique et social, en date du 26 avril 1982.

* A/57/150.

* Le document a été présenté en retard aux services de conférence, sans la note explicative exigée par l'Assemblée générale, au paragraphe 8 de sa résolution 53/208 B, en cas de soumission tardive d'un rapport aux services de conférence.



Annexe

Rapport sur le Prix des Nations Unies en matière de population pour 2002

I. Introduction

1. Le 17 décembre 1981, par sa résolution 36/201, l'Assemblée générale a créé le Prix des Nations Unies en matière de population. Ce prix est décerné chaque année à une ou plusieurs personnes, une ou plusieurs institutions ou toute combinaison de personnes et d'institutions, afin de récompenser le travail le plus remarquable accompli en vue de sensibiliser l'opinion aux questions de population ou pour contribuer à leur solution.
2. C'est au Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population que revient le soin de choisir les lauréats. Ce comité est composé de 10 représentants d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies élus par le Conseil économique et social pour une période de trois ans.
3. Le 5 décembre 1986, l'Assemblée générale a modifié, par sa décision 41/445, le paragraphe 1 de l'article 2 du règlement concernant l'attribution du Prix (résolution 36/201, annexe) de façon que le Prix puisse être décerné à la fois à une personne et à une institution.
4. Le 26 mai 1987, le Conseil économique et social a modifié en conséquence, par sa décision 1987/129, le règlement intérieur du Comité d'attribution du Prix.
5. Le 3 mai 2000, le Conseil économique et social a élu pour siéger au Comité pendant une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2001, les représentants des pays suivants : Burundi, Cap-Vert, Kirghizistan, Lesotho, Pays-Bas et République de Moldova. Le Secrétaire général et la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population sont membres de droit. La Directrice exécutive fait aussi fonction de secrétaire du Comité. Le Prix consiste en un diplôme, une médaille d'or et une somme d'argent.
6. Le 3 mai 2001, le Conseil a élu Haïti à un siège auquel l'élection avait été différée pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2003.
7. Conformément à la décision 2001/201 B du Conseil économique et social, en date du 3 mai 2001, le Conseil a de nouveau reporté à une session ultérieure l'élection de deux membres à choisir parmi les États d'Asie et d'un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2003.
8. Le 10 mai 2001, le Comité a élu M. Pierre Lelong (Haïti) à sa présidence.
9. Le Comité a ré-élu Haïti à sa présidence pour 2002, en choisissant pour président son nouveau représentant permanent, Jean-Claude Alexandre.

II. Prix des Nations Unies matière de population pour 2002

10. Au total, 21 candidatures ont été présentées pour le Prix des Nations Unies en matière de population de 2002, 10 dans la catégorie individuelle et 11 dans la catégorie institutionnelle. En avril 2002, conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale, le Comité a désigné les lauréats pour 2002 : Kwasi Odoi-Agyarko (Ghana) dans la catégorie individuelle et EngenderHealth (anciennement connu sous le nom de AVSC International) dans la catégorie institutionnelle.

11. M. Odoi-Agyarko a été choisi pour le rôle moteur qu'il a joué au Ghana en matière d'hygiène de la procréation et les succès qu'il y a remportés. Il s'est employé à convaincre les hommes d'utiliser des contraceptifs; il a fait valoir qu'il importait de faciliter la mise en place de systèmes de gestion des projets efficaces, en particulier au niveau de l'encadrement; il a répandu le concept de systèmes de services d'hygiène de la procréation au niveau local; il a beaucoup contribué à sensibiliser l'opinion publique au problème des mutilations génitales féminines au Ghana. M. Odoi-Agyarko est le Directeur exécutif du projet d'aide rurale intégrée dans la région nord-est du Ghana, qui est l'une des plus pauvres et des moins accessibles du pays. Ce projet, qui est un modèle au Ghana, a retenu l'attention de la communauté internationale en raison de sa portée ainsi que de la qualité de ses activités et de ses résultats. Il s'agit d'un projet extrêmement novateur, respectueux de la culture locale, dont la contribution dans le domaine de la population et de l'hygiène de la procréation est déjà considérable grâce au dynamisme de M. Odoi-Agyarko.

12. EngenderHealth a été choisi pour le rôle important qu'il joue au niveau mondial en fournissant en dispensaire des services de planification familiale et d'hygiène de la procréation de qualité dans les régions démunies. Anciennement connu sous le nom de AVSC International, il veille depuis 1943 à ce que les couples américains aient accès à des services de stérilisation chirurgicale librement et dans de bonnes conditions de sécurité. En 1973, il a élargi ses activités au monde en développement en donnant à des équipes sanitaires ayant reçu la formation voulue la possibilité de proposer à bas prix les technologies les plus appropriées en matière de stérilisation féminine et de vasectomie aux personnes qui souhaiteraient en bénéficier, dans le cadre de services sanitaires de base.

III. Questions financières

13. Au 1er janvier 2002, les avoirs du Fonds d'affectation spéciale se chiffraient à 743 526 dollars. Le revenu des intérêts perçus en 2001 s'est élevé à 20 548 dollars. Le montant des dépenses engagées en 2001, y compris les prix décernés, s'est élevé à 47 906 dollars au total.